

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2017-103

**PROJET IMMOBILIER SARL NEO
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
CESSION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN NON BATI CADASTREE
SECTION AV N° 291 (ZI N°3)
DELIBERATION MODIFICATIVE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 28 août 2017 et affichée le
29 août 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 21 SEPT 2017.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq
septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à
la Mairie, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint au
Maire.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed
Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine
Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca
Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli,
M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel
Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador,
M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe
(par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Jean-
Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean Paul
Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut),
M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Annick Le Toullec
8^{ème} adjointe), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar),
Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Danila Bègue),
Mme Mikaëla Latra (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Armand Mouniata
10^{ème} adjoint à 17h14.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau
Maire (18h19-18h25), M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint à
19h37.

Absent (s): Mme Sabine Le Toullec, M. Patrice Payet.

.....
.....

**PROJET IMMOBILIER SARL NEO DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NON BATI CADASTREE SECTION
AV N° 291 (ZI N°3)
DELIBERATION MODIFICATIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande de la société Néo Développement Immobilier du 02 novembre 2015,

Vu le plan de bornage n°407.2230.5.16 du 13 mai 2015 réalisé par la SARL OIT,

Vu l'estimation des domaines du 12 novembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal du 02 février 2016 (affaire n°2016-010) qui abroge la cession de la parcelle AV 104 au groupe ACCOR en 2001 et à la SCCV Immo Habilis en 2006,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016 (affaire n°2016-145) qui approuve la cession d'une parcelle de terrain non bâti à la Sarl Néo Développement Immobilier,

Vu le plan de délimitation actualisé du 23 mai 2017 réalisé par la SARL OIT,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du jeudi 24 août 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 05 septembre 2017 portant sur la cession de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section AV n°291 (ZI n°3) à la SARL Néo Développement Immobilier,

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la contenance réelle de la parcelle communale AV 104 de 2 004 m² ;

Article 2 : de poursuivre le projet de cession immobilière nécessaire à la réalisation d'un nouvel ensemble de bureaux sur le territoire de la Commune de Le Port devant accueillir notamment les services de Pôle Emploi ;

Article 3 : d'approuver la cession de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section AV n°291 (ex AV 104p), d'une contenance définitive de 1 691 m², sise à Le Port, rue Boris Vian au profit de la SARL Néo Développement Immobilier au prix de 505 609 euros HT (cinq cent cinq mille six cent neuf euros) fixé en référence à la délibération municipale du 29 septembre 2016 (affaire n°2016-145) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


 **Olivier HOARAU**

